

## Compte-rendu de la CAPD du 15 septembre 2017

Déclarations liminaires de SUD Education et du SNUipp-FSU05.

### Commentaires du Dasen :

- Notre département, malgré une baisse des effectifs depuis 2013 a bénéficié tous les ans de l'attribution de postes supplémentaires. Le Ministre, le Recteur et le Dasen sont attentifs aux particularités de notre département rural
- Le P/E (nombre de postes pour 100 élèves) est de 6.3 et le E/C (nombre d'élèves par classe) est de 20.9, ce qui reflète un taux d'encadrement parmi les plus efficaces. Le Dasen a confirmé, que l'école primaire reste une des priorités du ministère.
- Evaluations CP : Le Dasen n'est pas d'accord sur la lecture que fait le SNUipp de la lettre aux Recteurs et Dasen et qui stipule que ceux-ci doivent « assurer localement l'impression et la diffusion aux enseignants ». *Pour le SNUipp, cela paraît pourtant clair.*

Le Dasen estime, que l'administration doit prendre à sa charge l'envoi par mail aux directeurs, charge aux écoles d'imprimer les documents et de les diffuser aux enseignants de CP, en utilisant les moyens de la collectivité mis à disposition des écoles.

*Pour le SNUipp, il est clair que l'impression des fichiers d'évaluation ne doit pas être une charge de travail supplémentaire pour les directeurs, ni gréver le budget mairie alloué aux écoles.*

Pour lui, ces évaluations diagnostiques ont pour intérêt d'être un tableau de bord » pour les écoles et pour les circons, d'avoir une vision plus claire des réalités scolaires.

Le Dasen ajoute, qu'il est prévu de dédoubler certaines classes de CP et ce, dès cette année (écoles isolées, rurales, quartiers prioritaires) mais ne donne pas plus de précisions sur les modalités ni les moyens alloués.

*Le SNUipp espère que les moyens nécessaires à cette mise en place ne seront pas un changement de mission des PDMQDC...*

Le Dasen revient ensuite sur un problème soulevé dans la déclaration liminaire du SNUipp : Les représentants des personnels au CHS-CT ont été convoqués à un CHS-CT exceptionnel « d'urgence » (lié à la présence inquiétante et augmentée de radon à l'école de St Chaffrey, déjà signalée au printemps 2017) le mardi 12 septembre à 10h30, jour où deux organisations sur quatre appelaient à la grève. Le quorum n'étant pas atteint et l'administration ayant l'obligation de proposer une autre date dans les 8 jours, le Dasen a envoyé une deuxième convocation, pour le même jour mais 45 minutes plus tard, à 11h15. Convocation envoyée par mail à 11h12 soit trois minutes avant la tenue de la réunion. Les grévistes étant toujours grévistes à 11h15 et les non grévistes étant en classe, « nous savions que vous ne pourriez pas siéger » a indiqué le Dasen, mais « nous avons respecté le protocole. »

*Le protocole peut-être, mais le dialogue social, pas vraiment...*

### Bilan de rentrée, exposé par Madame Maurice :

- 18 collègues ont demandé une disponibilité (dont 12 pour convenances personnelles)
- 3 sont en congé parental (au 1<sup>er</sup> septembre)
- Deux dossiers d'échange de poste entre PES ont été pris en charge par le Rectorat. Le Recteur a reçu des représentants des personnels à propos de cette question récurrente. Les Dasen de l'Académie sont attentifs à l'équilibre de leur « balance » de postes (cf : dédoublement des CP notamment dans les

Bouches du Rhône) mais aussi aux situations personnelles. Une harmonisation entre les départements a été recherchée.

Notre département présente des contraintes liées à sa géographie et au nombre de postes restreints.

Le SNUipp souhaite connaître le nombre de lauréats au concours qui habitent effectivement dans le 05. Cette demande est à adresser à la DIEC (Division des examens et concours)

- Ineats : 12 ineats ont été accordés.

Madame Maurice évoque des difficultés à respecter l'ordre de priorité des demandes : certains collègues pourtant bien classés n'ont pu être intégrés car ils n'ont pas obtenu l'exeat de leur département d'origine. Il faudra selon elle procéder différemment à l'avenir en intégrant dès juillet les collègues ayant un accord d'exeat de leur département.

- 2 nouveaux collègues du second degré sont détachés dans le corps des PE. Ils seront à mi-temps en classe et à mi-temps à l'Espe, comme les PES.

- 16 affectations ont eu lieu postérieurement au groupe de travail du mouvement d'ajustement du 22 juin 2017.

- Une dizaine de personnels sont en mi-temps thérapeutique.

- Nombreuses demandes de temps partiels : sur environ 200 demandes les  $\frac{3}{4}$  le sont sur autorisation.

- Psychologues : 3 ont demandé leur intégration dans le corps des PsyEN, 2 ont demandé un détachement pour un an dans ce corps et 7 ont demandé un détachement pour 5 ans. A l'issue de ces délais, ils devront opter pour le corps des PsyEN ou celui des PE.

- Passage à la Hors-Classe : le contingent est passé de 35 à 38 personnes, 3 collègues supplémentaires ont donc été promus.

#### **Questions diverses posées par le SNUipp :**

- *Qui sont les nouveaux enseignants référents ?*

> Mesdames Berube-Guernier et Hache sur le secteur de Gap et M. Pioch sur Briançon.

- *Quelles sont les modalités prévues pour le remboursement des frais de déplacement des PES ?*

> Mêmes modalités que l'année dernière : les PES peuvent opter pour le remboursement au forfait (IFF) ou pour une indemnisation régie par le décret 2006 qui donne droit :

- à une indemnisation des frais kilométriques

- une indemnité journalière de stage

*Le SNUipp indique que cette indemnité de stage n'a pas été versée. A la place, l'administration octroie un forfait repas et nuitée, sur présentation de justificatifs, ce qui est contraignant pour les stagiaires. Le SNUipp dénonce une mauvaise lecture des textes en vigueur et se tournera vers le Recteur et vers le Ministère afin d'obtenir le versement effectif des indemnités prévues.*

- *EVS/CUI/AESH : quelle est la situation pour le département ?*

> 8 contrats d'EVS seront fermés et potentiellement versés dans le quota des 12 créations de contrats AESH mais sous conditions de diplôme ou d'expérience. Les personnels concernés seront reçus à la DSDEN, où cette proposition leur sera faite.

Les recrutements d'AVS (en contrat CUI) devraient être au nombre de 50 d'ici la fin 2017.  
L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une priorité.

Le Dasen estime, que la demande sociale est de plus en plus forte, qu'il y a une inflation de la prescription MDPH et qu'on a tendance à trop médicaliser la difficulté scolaire, parfois sans fondement réel. *Le SNUipp n'est pas d'accord avec ce point de vue.*

- *Contrats sur 36 semaines au lieu des 39 à 45 semaines réglementaires : quand les contrats seront-ils en conformité avec le décret qui stipule, que « Le travail des accompagnants des élèves en situation de handicap se répartit, dans le respect de la durée annuelle de référence prévue à l'[article 1er du décret du 25 août 2000 susvisé](#), sur une période d'une durée de trente-neuf à quarante-cinq semaines. »*

> « Effectivement, c'est le décret qui fait foi », admet le Dasen, « nous allons regarder. »

*Le SNUipp a lui, bien lu le décret, qui figure pourtant dans les contrats de travail des AESH et constate que cette durée n'est pas respectée, ce qui impose aux titulaires de ces contrats de faire plus d'heures hebdomadaires.*

- *Quel est l'état du remplacement ? Des brigades sont-ils d'ores et déjà occupés sur des remplacements longs ?*

> Circo Gap 1 : Sur 13 brigades, 7 sont déjà affectés sur des congés longs ou mi-temps thérapeutiques, il reste donc 6 brigades disponibles.

> Circo Gap 2 : Sur 22.5 brigades, 12 sont disponibles

> Circo de Briançon : Sur 25 brigades, 19 sont disponibles.

- *PPCR : quelles modalités pour les rendez-vous de carrière ?*

>Le reclassement est fait dans iProf mais l'ancienneté maintenue ne figurera que sur les arrêtés. Les modalités des rendez-vous de carrière seront harmonisées au niveau académique. Le contingent des 30% de collègues (échelons 6 et 8) sera calculé au niveau académique et non au niveau départemental.